



## AVIS PUBLIC

### AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTES ET OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE POUR LE SCRUTIN DU 11 DÉCEMBRE 2022

Par cet AVIS PUBLIC, madame Judith Saint-Louis, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupants d'un établissement d'entreprise :

1. Que vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le 12 octobre 2021 ou avant.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 12 octobre 2022. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date. **Vous ne devez pas avoir déjà le droit de voter à titre de domiciliés.**
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
  - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription ;
  - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection ou en consultant le site Internet municipal. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 26 novembre 2022 avant 17 h 30.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

Pour toute information supplémentaire, adresser votre demande à la présidente d'élection ou à la secrétaire d'élection au Bureau de la présidente d'élection, Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, 88, chemin Masson, Lac-Masson (Québec) J0T 1L0 ou communiquer par courriel à [greffe@lacmasson.com](mailto:greffe@lacmasson.com) ou par téléphone au 450 228-2543, aux postes 224 ou 238.

DONNÉ à Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 19 octobre 2022.

Judith Saint-Louis  
Présidente d'élection

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, Judith Saint-Louis, greffière et présidente d'élection de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 19 octobre 2022 l'avis public ci-haut à la page \_\_ de l'édition du journal Accès le Journal des Pays-d'en-Haut, sur le site Internet municipal, tel que prévu aux règlements # 145-2020 adopté le 16 mars 2020 pour la Ville et # AG-049-2020 adopté le 19 octobre 2020 pour l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel, et je certifie que j'en ai affiché une copie au babillard de l'hôtel de ville ce même jour.